



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ARRETÉ
N° AP.AG 2026.03.100

République Française
Département de Loire-Atlantique

Objet : Délégation de fonctions et de signature à Madame Christine BARBARIN, adjointe au Maire.

Le Maire de la ville d'INDRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et suivants,
Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,
Vu la délibération du conseil municipal n°2026.15 fixant le nombre d'adjoints,
Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration communale,
de déléguer une partie des fonctions du maire,

ARRETE

Article 1

Madame Christine BARBARIN, adjointe au maire, reçoit délégation pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du maire, les fonctions relatives aux secteurs de la tranquillité publique, de la prévention des risques, des commémorations, notamment :

Tranquillité publique :

- relations avec les forces de sécurité et de secours (pompiers, gendarmerie),
- suivi des dispositifs de prévention de la délinquance,
- participation aux instances de sécurité locale.

Prévention des risques :

- Coordination des stratégies de protection contre les risques naturels et technologiques,
- Suivi des plans communaux de sauvegarde (PCS) et du plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
- Participation aux actions de sensibilisation de la population.
- Participation aux commissions de sécurité des ERP et signature des pièces afférentes.

Commémorations :

- Organisation des cérémonies patriotiques,
- Relations avec les associations concernées,
- Représentation lors des événements officiels.

Article 2

Dans le cadre de cette délégation, Madame Christine BARBARIN est habilitée :

- A organiser toutes les réunions,
- A participer aux instances de concertation métropolitaines.
- A signer tous actes, courriers, décisions et documents administratifs à l'exception de ceux expressément réservés au maire par la loi relevant de ces domaines.

Article 3

Délégation est également donnée à Madame Christine BARBARIN pour la signature des bons de commande d'un montant inférieur à 15 000 € HT qui concernent les secteurs de la tranquillité publique, de la prévention des risques, des commémorations.

Article 4 – Madame Christine BARBARIN est autorisée à signer tous les actes relatifs à la passation, à l'exécution, à l'ordonnancement et à la liquidation des marchés de fournitures, services et travaux, y compris les modifications de marchés afférentes.

Article 5

Les actes signés dans le cadre de la présente délégation devront porter la mention « pour le Maire et par délégation, Christine BARBARIN, adjointe au Maire ».

Article 6

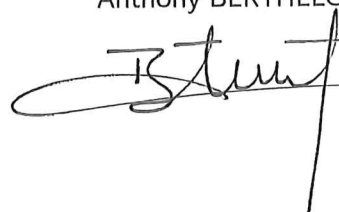
La présente délégation peut être retirée à tout moment par arrêté du Maire.

Article 7

Le présent arrêté sera publié et notifié à l'intéressée, transmis au représentant de l'État dans le département, et inscrit au registre des actes administratifs de la commune.

Fait à INDRE, le 24 mars 2026

Le Maire,
Anthony BERTHELOT



Arrêté notifié à l'intéressée le 23/03/26
(date et signature)



Date publication : 25/03/2026